



Assemblée générale

Distr. générale
29 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Cinquième Commission
Points 128 et 31 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009

Coopération internationale touchant
les utilisations pacifiques de l'espace

Mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.4/62/L.9**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur
de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. À sa 24^e séance, le 26 novembre 2007, la Quatrième Commission a adopté le projet de résolution A/C.4/62/L.9 intitulé « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ». Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme (A/C.4/62/L.19).
2. L'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 61/110, d'établir un programme au sein du système des Nations Unies pour garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes, destiné à appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes en constituant une voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes, en servant de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale, et en facilitant la création de



capacités et le renforcement des institutions, notamment dans les pays en développement.

3. Dans la même résolution, l'Assemblée générale est convenue que le programme serait nommé « Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence » (SPIDER), qu'il serait mis en œuvre en tant que programme du Bureau des affaires spatiales relevant du Directeur du Bureau et que, sur la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il aurait un bureau à Beijing et un autre à Bonn. L'Assemblée a également prié le Bureau des affaires spatiales d'établir un plan de travail détaillé du programme pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009, que le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique examinerait à sa quarante-quatrième session, en février 2007.

4. Le Bureau des affaires spatiales a élaboré un plan de travail pour l'exercice biennal 2008-2009, que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné à sa cinquantième session, en juin 2007. Le Comité a approuvé le plan de travail proposé, avec des modifications concernant les activités ciblées que doit mener le bureau de liaison de Genève.

5. Le plan de travail reprend les 11 activités prévues dans le cadre d'exécution proposé. Il prévoit que le bureau de Beijing sera chargé a) de la sensibilisation, b) des profils régionaux et de pays, c) de l'appui aux activités nationales et d) de l'appui à la planification de la gestion des catastrophes et à l'élaboration de politiques nationales, tandis que le bureau de Bonn sera chargé e) de la compilation systématique des informations pertinentes, f) de la garantie de l'accessibilité des informations pertinentes et de leur diffusion aux utilisateurs finals 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, g) de la création de communautés de praticiens, h) de la gestion et du transfert des connaissances et i) de la plate-forme favorisant les alliances, le bureau de Vienne étant responsable j) des activités de promotion et k) de l'appui au renforcement des capacités. En outre, le bureau de liaison de Genève contribuera à faire connaître les activités du programme aux responsables de la prévention des catastrophes et des opérations humanitaires à Genève afin qu'ils en tiennent compte.

6. Avant que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique n'adopte son rapport, le Secrétariat l'a informé oralement qu'il établirait une estimation détaillée des ressources nécessaires pour appliquer la décision du Comité d'approuver le plan de travail pour 2008-2009, et qu'à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, en 2007, il présenterait à la Quatrième Commission, au moment où elle examinerait le rapport du Comité et la décision y figurant, un état détaillé des incidences de celle-ci sur le budget-programme.

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

7. Aux termes du paragraphe 42 du projet de résolution A/C.4/62/L.9, l'Assemblée générale ferait siens le plan de travail de SPIDER pour 2007, le projet de programme SPIDER pour la période 2007-2009 et le plan de travail pour la période 2008-2009, et prierait le Secrétaire général d'exécuter les activités prévues dans le plan de travail pour la période 2008-2009.

III. Rapport entre, d'une part, les demandes formulées et, d'autre part, le programme de travail pour la période 2008-2009 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

8. Les activités visées ci-dessus relèveraient du programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009, tel que révisé par l'Assemblée générale (A/61/6/Rev.1). Comme les modifications du programme de travail et les moyens à mettre en œuvre pour donner suite aux demandes formulées dans le projet de résolution auraient également des incidences sur le chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect.6)], l'Assemblée générale devra les examiner dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme.

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

9. Si l'Assemblée générale approuve le plan de travail SPIDER pour 2007, le projet de programme SPIDER pour la période 2007-2009 et le plan de travail pour la période 2008-2009, le Bureau des affaires spatiales mènera les activités voulues pour atteindre les grands objectifs du programme, lesquels consistent, entre autres, à :

a) Garantir à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes afin d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et développer la capacité de les exploiter à cette fin, ce qui suppose d'aider un plus grand nombre de pays à élaborer des plans et politiques de gestion des catastrophes exploitant les techniques spatiales et d'appuyer la mise en œuvre d'activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence;

b) Améliorer la cohérence et l'effet de synergie des travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies et les entités chargées de la gestion des catastrophes qui cherchent à utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et le renforcement des capacités.

10. Pour cela, le Bureau prévoit : a) de contribuer au renforcement des capacités et des mécanismes institutionnels en fournissant, sur demande, des services consultatifs techniques aux États Membres pour les aider à mettre à jour ou à concevoir des politiques et programmes de gestion des catastrophes faisant fond sur l'utilisation des techniques spatiales afin d'en atténuer les effets; b) d'augmenter le nombre d'ateliers et réunions sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes organisés à l'échelon international ou régional dans différentes régions du monde à l'intention des responsables et spécialistes de la gestion des catastrophes afin de leur faire connaître les possibilités offertes par le nouveau programme SPIDER; c) de créer un portail de connaissances sur l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des

catastrophes, visant à informer grâce à des études de cas et à l'exposé des meilleures pratiques, et d'en assurer la maintenance; d) d'établir des profils régionaux et de pays; e) d'effectuer des missions auprès de la communauté spatiale pour l'aider à comprendre les besoins particuliers des responsables de la gestion des catastrophes et à mettre au point des solutions répondant aux besoins des utilisateurs; f) d'établir les rapports sur les ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires organisés dans le cadre du programme SPIDER.

11. Au stade de la planification, le Bureau devra veiller à ce qu'une étroite coopération s'instaure entre les membres de son personnel à Vienne, Bonn et Beijing et avec le bureau de liaison de Genève afin de garantir que le programme sera intégralement exécuté de manière coordonnée et, pour certaines activités, avec l'appui du réseau des bureaux d'appui régionaux.

V. Modifications à apporter au programme de travail et au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

12. Les dispositions du projet de résolution supposent de modifier le texte explicatif du programme de travail et les produits figurant au chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 6)], sous réserve que l'Assemblée générale donne son accord à sa soixante-deuxième session. Les produits seraient modifiés comme suit :

Tableau 6.4 *Réalisations escomptées du Secrétariat*

Ajouter l'alinéa suivant :

« d) Meilleures compréhension et acceptation, assorties de la volonté d'agir, manifestées par les pays et les organisations internationales et régionales compétentes des mesures à prendre pour donner accès à tous les types d'informations spatiaux propres à appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et pour développer la capacité de les exploiter à cette fin ».

Indicateurs de succès

Ajouter deux nouveaux indicateurs, avec pour chacun une mesure des résultats, comme suit :

« d) i) Nombre de pays ayant reçu une aide à l'élaboration de plans et politiques de gestion des catastrophes exploitant les techniques spatiales

Mesure des résultats :

2004-2005 : 0
2006-2007 (estimation) : 0
2008-2009 (objectif) : 15

d) ii) Nombre de pays ayant bénéficié de conseils techniques sur les modalités de mise en œuvre d'activités de réduction des risques et d'intervention d'urgence exploitant l'information d'origine spatiale

Mesure des résultats :

2004-2005 : 0
 2006-2007 (estimation) : 0
 2008-2009 (objectif) : 15 »

Paragraphe 6.11 a) iii) b.

Ajouter ce qui suit à la fin de l'alinéa :

« rapports sur les ateliers, stages de formation, colloques, conférences et séminaires organisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (SPIDER) (2) »

Paragraphe 6.11 b)

Ajouter les alinéas suivants :

xi) Établir et administrer un cadre opérationnel pour la diffusion d'informations, de solutions et de moyens de gestion des catastrophes dérivés des activités spatiales, en garantissant l'accessibilité des informations pertinentes et leur diffusion à tous les utilisateurs finals intéressés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (1);

xii) Concevoir et organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité des informations spatiales pour la gestion des catastrophes et, dans ce cadre, préparer des publications, des présentations et des matériels didactiques, les diffuser largement et dresser le bilan de l'expérience (4). »

Paragraphe 6.11 c) i) b.

Remplacer le nombre de produits « 6 » par « 15 »;

Paragraphe 6.11 c) ii) d.

Remplacer le nombre de produits « 4 » par « 8 ».

VI. Dépenses additionnelles

13. Les activités prévues dans le plan de travail pour 2008-2009 approuvé par le Comité nécessiteraient des ressources additionnelles en vue de renforcer les capacités dont dispose actuellement le Bureau des affaires spatiales pour mettre en œuvre les éléments ci-après du programme SPIDER : gestion du programme et coordination des activités menées par les quatre bureaux SPIDER, ainsi que par le réseau des bureaux d'appui régionaux.

14. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales supervise le programme SPIDER et est responsable de son exécution. Un coordonnateur de programme et un assistant (programmes) l'aideront à planifier, coordonner et gérer les activités, avec l'administrateur de programme principal du bureau SPIDER (à Beijing et à Rome) et le Bureau des affaires spatiales de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le personnel du programme sera réparti dans quatre bureaux, à Bonn, Beijing, Genève et Vienne, où il mènera les activités présentées plus haut au paragraphe 5. Par ailleurs, le réseau de bureaux d'appui régionaux apportera un important soutien à l'exécution des activités envisagées grâce à des services d'experts et des

contributions en nature, en prenant l'initiative d'exécuter, dans les régions respectives des bureaux d'appui, certaines parties du programme sous la supervision et la coordination de l'administrateur de programme principal.

15. Pour assurer le succès de l'exécution de toutes les activités, une équipe de gestion décentralisée, cohérente et avisée devra être constituée, dont la principale fonction (pour ce qui est en particulier des trois administrateurs de programme principaux et du coordonnateur de programme) consistera à assurer la coordination des activités des bureaux et l'exécution harmonisée des activités d'un bureau à l'autre et à faire en sorte que le programme mette à profit l'appui et les compétences spécialisées obtenus par le biais du réseau des bureaux d'appui régionaux, en attribuant la responsabilité de telle ou telle partie du plan de travail aux bureaux d'appui et en veillant à ce que les travaux se déroulent comme prévu.

16. On estime à 2 100 100 dollars le montant total des ressources nécessaires pour financer 13 nouveaux postes (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents des services généraux) et les dépenses autres que le coût des postes.

17. Les postes nécessaires (1 538 000 dollars) sont les suivants :

a) Un administrateur de programme (P-4) pour le bureau de Beijing : possédant les connaissances voulues pour comprendre les besoins des spécialistes de la gestion des catastrophes, établir des plans d'action nationaux pour l'exploitation des technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes et fournir une assistance technique aux États Membres, il sera chargé de coordonner et d'exécuter les activités du programme SPIDER menées par le bureau de Beijing et celles menées en collaboration avec le bureau de liaison de Genève ou en collaboration avec le Réseau de bureaux d'appui régionaux, ainsi que d'assurer la liaison avec les États Membres et d'aider ces derniers à définir des orientations et à mettre au point des activités pour exploiter l'information d'origine spatiale afin d'appuyer la gestion des catastrophes. Il sera en outre responsable de la gestion et de l'exécution de l'ensemble des activités administratives intéressant le bureau de Beijing;

b) Un administrateur de programme (P-4) pour le bureau de Bonn : spécialisé dans l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, il sera chargé de coordonner et d'exécuter les activités du programme SPIDER menées par le bureau de Bonn et celles menées en collaboration avec le bureau de liaison de Genève ou avec le Réseau de bureaux d'appui régionaux, ainsi que d'assurer la liaison avec les États Membres et d'aider ces derniers à tirer parti des possibilités offertes dans le domaine de l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes. Il sera en outre responsable de la gestion et de l'exécution de l'ensemble des activités administratives intéressant le bureau de Bonn;

c) Un administrateur de programme (P-4) pour le bureau de Vienne : ayant l'expérience du renforcement des capacités nécessaires à l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, il sera chargé de coordonner et d'exécuter les activités du programme SPIDER menées par le personnel basé à Vienne (activités de sensibilisation et appui au renforcement des capacités, en particulier) et celles menées en collaboration avec le bureau de liaison de Genève ou avec le Réseau de bureaux d'appui régionaux, ainsi que d'assurer la liaison avec les États Membres et d'aider ces derniers à exploiter les possibilités offertes dans le domaine du renforcement des capacités et des institutions;

d) Un coordonnateur de programme (P-5) pour le bureau de Vienne : possédant des connaissances spécialisées relatives aux applications spatiales et ayant l'expérience de l'exécution de programmes mondiaux, il aidera directement le Directeur du Bureau des affaires spatiales et sera chargé de coordonner le programme en veillant à ce que les quatre bureaux et le Réseau des bureaux d'appui régionaux coordonnent leurs activités, en exploitant toutes les ressources disponibles et en évitant les chevauchements d'activités. Il assurera la liaison avec les États Membres en ce qui concerne la désignation des interlocuteurs nationaux, avec lesquels il coordonnera l'exécution des activités menées dans leurs pays respectifs;

e) Un administrateur de programme (P-3) pour le bureau de Beijing : possédant les connaissances scientifiques voulues dans le domaine des applications spatiales et de la gestion des catastrophes, il participera à la fourniture d'une assistance technique aux États Membres et contribuera au renforcement des capacités nationales;

f) Un attaché de liaison (P-3) pour le bureau de liaison de Genève : connaissant bien les relations internationales, les enjeux internationaux et les relations publiques ou les domaines scientifiques et techniques (applications spatiales pour la gestion des catastrophes), il aidera à faire connaître et à coordonner les travaux menés au titre du programme parmi les spécialistes de la prévention des catastrophes et des interventions humanitaires à Genève;

g) Un expert associé (P-2) pour le bureau de Vienne : ayant l'expérience des activités internationales de développement et de l'appui aux programmes exécutés à l'échelle mondiale, il aidera à planifier et exécuter des activités de sensibilisation (dont des ateliers) ainsi qu'à coordonner et planifier la mise au point d'activités de renforcement des capacités;

h) Deux administrateurs recrutés sur le plan national pour le bureau de Beijing : spécialistes de la gestion des catastrophes, ils contribueront à l'élaboration de profils de pays, participeront à l'élaboration des outils de sensibilisation, et aideront à compiler et gérer des données sur les politiques de gestion des catastrophes;

i) Un assistant (programmes) (agent des services généraux) pour le bureau de Vienne, qui aidera le Directeur du Bureau des affaires spatiales et fournira un appui administratif au coordonnateur du programme pour les activités liées au programme SPIDER;

j) Deux assistants administratifs (agents des services généraux) pour le bureau de Beijing, qui fourniront un appui administratif pour les activités menées par le bureau de Beijing, y compris la diffusion d'outils de sensibilisation dans le monde entier;

k) Un assistant d'équipe (agent des services généraux) pour le bureau de Bonn, qui fournira un appui administratif au bureau, notamment pour la compilation des données d'information auxquelles le portail des connaissances permettra d'accéder.

18. En outre, deux experts confirmés devraient être détachés au bureau de Bonn par le Centre aérospatial allemand. Ils contribueront à la définition et à la mise en place du portail des connaissances (ainsi que d'un dispositif pour la compilation des

éléments d'information pertinents) et à la définition d'une stratégie de coordination horizontale et appuieront les cercles de professionnels existants et nouveaux.

19. Les dépenses autres que le coût des postes (562 000 dollars) se répartiront comme suit :

a) Réunions de groupe d'experts : un montant de 100 000 dollars (50 000 dollars par an) pour couvrir la participation de 20 personnes à une réunion annuelle d'experts;

b) Voyages : un montant de 168 000 dollars, pour financer notamment les voyages nécessaires afin de coordonner et d'exécuter le nouveau programme, de superviser et de réaliser les ateliers, les séminaires et les stages de formation sur les questions relatives au programme SPIDER, et de fournir des services consultatifs techniques aux États Membres sur les orientations et l'exécution du programme dans le domaine de l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes;

c) Services contractuels : un montant de 86 000 dollars, pour couvrir les travaux d'impressions et publications;

d) Frais généraux de fonctionnement : un montant de 88 000 dollars, pour couvrir le matériel de traitement des données et de bureautique, et leur maintenance;

e) Bourses individuelles : un montant de 120 000 dollars, pour couvrir la participation de représentants des pays en développement aux ateliers, séminaires et stages de formation.

20. Les deux tiers des ressources nécessaires devraient être obtenus sous forme de contributions volontaires, versées par les États Membres ayant déjà annoncé qu'ils apporteraient un soutien, financier ou en nature, au programme, pour couvrir le coût de 10 postes (1 P-5, 2 P-3, 1 P-2, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 4 agents des services généraux), soit un montant total de 1 064 000 dollars, tandis que des dépenses, autres que le coût des postes, d'un montant de 432 000 dollars seraient financées au moyen de fonds extrabudgétaires. Le montant total de 2,1 millions de dollars devrait être financé comme indiqué dans le tableau suivant :

	<i>Montant total des ressources additionnelles</i>	<i>Montant à imputer au budget ordinaire</i>	<i>Montant à financer au moyen de fonds extrabudgétaires^a</i>
	<i>(en dollars des États-Unis)</i>		
Postes	1 538 000	474 000	1 064 000
Réunions de groupes d'experts	100 000	100 000	-
Voyages	168 000	30 000	138 000
Services contractuels	86 000	-	86 000
Frais généraux de fonctionnement	88 000	-	88 000
Subventions et contributions	120 000	-	120 000
Total	2 100 000	604 000	1 496 000

^a La valeur des ressources qui seront fournies en nature (comme, par exemple les détachements de fonctionnaires, les locaux à usage de bureau et les fournitures et accessoires) n'est pas comprise dans le montant des contributions budgétaires attendues.

VII. Possibilités de financement

21. Aucune ressource n'a été prévue dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 pour les activités demandées dans le projet de résolution A/C.4/62/L.9. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer les activités prévues au chapitre 6 du budget-programme qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées au cours de l'exercice biennal en vue de dégager les ressources additionnelles nécessaires.

VIII. Fonds de réserve

22. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

IX. Conclusions

23. L'application du paragraphe 42 du projet de résolution A/C.4/62/L.9 entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant de 604 000 dollars au titre du chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) et d'un montant de 78 000 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

24. Ces montants seraient imputés sur le fonds de réserve, ce qui supposerait l'inscription de ressources additionnelles au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 que l'Assemblée générale devrait approuver à sa soixante-deuxième session.

X. Décisions recommandées

25. **Compte tenu de ce qui précède, si l'Assemblée générale devait adopter le projet de résolution publié sous la cote A/C.4/62/L.9, il faudrait prévoir pour l'exercice biennal 2008-2009 des ressources additionnelles d'un montant total de 604 000 dollars (avant actualisation des coûts) en sus des ressources prévues au chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de budget-programme dudit exercice, et une augmentation de 78 000 dollars des ressources prévues au chapitre 35 (Contributions du personnel), qui serait compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**

26. L'Assemblée générale devrait en outre approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter aux textes explicatifs et aux produits dans le programme de travail relatif au chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, comme indiqué plus haut au paragraphe 12.
